

## Procès-verbal du Conseil Municipal 30 avril 2020 – 18h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance à huis clos et salue les membres :

3 conseillers présents physiquement en salle de conseil : JPH, Jocelyne JEHEL, Patrick FEIL,  
6 conseillers présents en visio conférence, ayant répondu nominativement à l'appel de leur nom pour le vote des délibérations : Hervé ANSTETT, Sandra ENGLER, Gabin FRAY, Pierre LEISY, Christian MAIRE, Tatiana NEUMANN

6 conseillers absents : Nicolas CONREAUX, Marie Rose FONTAINE, (procuration à JPH), Jean-Pierre HERMENT (procuration à Pierre LEISY), Vincent RIMMELY (procuration à JPH) ; Sabine ABT, Marcel THOMAS (excusé) ;

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 12 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter  
Adoption à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Décisions budgétaires modificatives (Budget général)
- Décisions budgétaires modificatives (Budget camping)
- Décisions budgétaires modificatives (Budget forêt)
- Divers

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire. Exceptionnellement, pour des raisons de respect du confinement, aucun agent de la mairie n'assiste à ce conseil à huis clos.

Tatiana Neumann est proposée pour tenir ce rôle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** Tatiana Neumann comme secrétaire de cette séance

## **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES (BUDGET GENERAL)**

Une erreur de retranscription d'écriture est constatée au BP : le déficit d'investissement est de 71 382.65 euros et non 71 171.60 euros

De plus, les restes à réaliser (62 983.20 euros) doivent être, tout comme un déficit d'investissement, couverts par une affectation du résultat de fonctionnement.

Enfin les excédents de fonctionnement (compte 002) ne doivent pas faire l'objet d'arrondis (175912,22 au lieu de 175912 euros)

Il convient donc de prendre une décision modificative :

A la section fonctionnement au compte 002 : +0,22- 62983,2 = -62 982.98 euros

A la section investissement :

au compte 1068 : +63 194.25

au compte 001 : +211.05

Pour équilibrer les deux sections (fonctionnement et investissement), il convient de prendre la décision modificative suivante :

A la section fonctionnement : au compte 023 : - 62983,2 euros ; au compte 022 : + 0,22 euros

A la section investissement au compte 021 : - 62983 ,2 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE**, pour le budget général, à la section dépenses d'investissement :

- DBM 1 : compte 1068 : +63194,25 euros ; compte 001 : + 211,05 euros; compte 021 : - 62983,20 euros

**DECIDE**, pour le budget général, à la section fonctionnement

- DBM 2 : compte 002 : -62982,98 euros ; compte 023 : - 62983,20 euros ; compte 022 : +0,22 euros

## **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES (BUDGET CAMPING)**

Les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris au centime près. Pas d'arrondi : en fonctionnement 426.99 et non 426.00 ; en investissement, 27640.95 et non 27640.00

Par ailleurs, il y a 1890.00 euros de reste à réaliser (RAR). Ces restes à réaliser doivent être, tout comme un déficit d'investissement, couverts par une affectation du résultat de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement n'étant que de 426.99 euros. Ce résultat devrait être entièrement affecté en investissement.

Il convient de prendre une décision modificative :

A la section fonctionnement au compte 002 : -426.00

A la section investissement :

au compte 1068 : +426.99

au compte 001 : +0.95

Pour équilibrer les deux sections (fonctionnement et investissement), il convient de prendre la décision modificative suivante :

A la section fonctionnement au compte 60612 : - 426

A la section investissement au compte 2313 : + 427,94

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE**, pour le budget camping, les DBM suivantes à la section d'investissement :

- au compte 1068 : +426.99 euros

- au compte 001 : +0.95 euros

- au compte 2313 : + 427,94 euros

**DECIDE**, pour le budget camping, les DBM suivantes à la section fonctionnement

- au compte 002 : -426.00 euros

- au compte 60612 : - 426.00 euros

### **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES (BUDGET FORET)**

Les restes à réaliser (13344 euros) doivent être, tout comme un déficit d'investissement, couverts par une affectation du résultat de fonctionnement.

Par ailleurs les excédents ne doivent pas faire l'objet d'arrondi (110593,46 euros au lieu de 110593 euros)

Il convient de prendre une décision modificative :

A la section fonctionnement, au compte 002 :  $-13344 + 0,46 = -13343,54$  euros

A la section investissement, au compte 1068 : +13344 euros :

Pour équilibrer les deux sections (fonctionnement et investissement), il convient de prendre la décision modificative suivante :

A la section fonctionnement

au compte 022 dépenses imprévues : +0,46 euros

au compte 023 : -13344 euros

A la section investissement, au 021 : - 13344 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE**, pour le budget forêt, la DBM suivante, à la section dépenses d'investissement, :

- au compte 1068 : +13344 euros
- au compte 021 : -13344 euros

**DECIDE**, pour le budget forêt, la DBM suivante à la section fonctionnement

- au compte 022 : +0,46 euros
- au compte 002 : -13343,54 euros
- au compte 023 : - 13344 euros

**Points divers :**

Droit de préemption

Le maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente des propriétés suivantes :

- Consorts MARCHAL Aimé, 9 rue du général de Gaulle
- Mme LAIGUESSE Jeanne, 66 route de la Hingrie

Point sur le dé-confinement

- 800 masques ont été commandés pour Rombach via la CCVA (2,19€ le masque, pris en charge à 50% par la CCVA et 50% pris en charge par le conseil départemental)
- Plus de 600 masques confectionnés par les couturières du village aujourd'hui, nous atteindrons facilement les 800 masques d'ici le 11 Mai
- Kit constitué par la CCVA : un savon offert par Argasol, 1 masque par personne, 1 guide dé-confinement

L'objectif est de remettre ce kit à chaque foyer du VA. Comment distribuons-nous un kit à chaque Rombéchat ? Une invitation à venir récupérer le kit (inscription via planning dès le 2 Mai) est lancée. Installer 3 ou 4 stands dans la salle Raymond Hestin et organiser la remise aux habitants (11 – 12 Mai ?)

Pour les habitants qui ne peuvent se déplacer ou pour ceux qui ne peuvent se rendre disponible sur ces créneaux soit dépôt au domicile soit mise en place d'un créneau dès le dimanche 10 Mai pour distribuer les kits. Logistique restant à mettre en place, en extérieur si le temps le permet, ou dans l'espace Raymond Hestin avec toutes les mesures de désinfection, ...

Décision arrêtée : distribution la veille du dé-confinement soit le 10 Mai + distribution complémentaire aux personnes ne pouvant se déplacer ou n'étant pas disponible sur le créneau de distribution (sous réserve de la confirmation du dé-confinement le 11 Mai)

Point sur la rentrée des classes :

Le maire fait part au conseil de l'état de la situation, par anticipation d'une éventuelle décision de ré-ouverture de l'école du Chalmont à la mi-mai 2020 :

- pour accueillir les enfants d'élémentaire bilingue nous disposons de 4 salles en capacité d'accueillir au moins 14 élèves en respectant strictement la règle de distanciation ; deux de ces classes, inoccupées actuellement ont été d'ores et déjà configurées dans ce sens.
- Trois de ces salles disposent d'un lavabo qui sera équipé d'un distributeur de savon liquide et de serviettes en papier. Les enfants de la quatrième salle disposeront de solution hydroalcoolique utilisée sous le contrôle étroit de l'adulte qui les encadre ; ils pourront également, si besoin, disposer du lavabo du RDC équipé dans les mêmes conditions que les autres points d'eau.
- La désinfection des salles (poignées de portes, tables, etc) sera réalisée 4 fois par jour : le soir, par la société de nettoyage mandatée à cet effet, en milieu de matinée, en fin de matinée et en milieu d'AM par un agent de la commune.

- Une mesure de température corporelle sera effectuée sur chaque enfant le matin à l'entrée en classe et le soir à la sortie avec un thermomètre sans contact ; en cas de symptômes douteux et imprévisibles en classe, une prise de température pourra aussi être effectuée.
- La configuration de l'école permet d'organiser, si l'affluence l'impose, un circuit d'accès évitant les croisements à moins d'un mètre.
- Une vingtaine de masques alternatifs, taille enfant, sont d'ores et déjà disponibles dans le stock communal.
- Une enquête auprès des parents a été lancée par le directeur pour avoir une estimation du nombre d'enfants que nous pourrions accueillir en cas de ré-ouverture
- Un point sur le nombre d'enseignants disponibles le 11 mai sera aussi effectué ; à ce propos, le maire souligne l'engagement remarquable de ceux-ci pour assurer ce qui a été nommé la continuité pédagogique pendant la fermeture physique de l'école. Il s'interroge cependant sur la réelle possibilité, pour les enseignants, de mener de front un enseignement à distance avec un enseignement présentiel, compte tenu de la charge de travail que cela représente.
- Le maire estime en outre que le transport scolaire entre LPV et RLF ne devrait pas reprendre.
- Il annonce qu'à sa demande, la CCVA s'est penchée sur la question du périscolaire et de la cantine, domaines sur lesquels elle a la compétence dans le VA : le CSCVA met tout en œuvre pour satisfaire tous les besoins en respectant le protocole sanitaire.
- Une réunion avec le directeur, l'inspecteur et la municipalité de LPV est prévue en début de semaine 19.

Sandra Engler fait part de sa réflexion et de ses inquiétudes au sujet de cette ré-ouverture :

- Depuis le 9 mars dans le Haut Rhin il est demandé aux enseignants de pouvoir garder un lien avec tous les élèves, par une continuité pédagogique. Plusieurs moyens ont été expérimentés : dossiers papiers envoyés, classes virtuelles, mails, appels téléphoniques. Beaucoup de familles ont suivi toutes ces démarches, mais il y a des familles qui n'ont pas pu : faute de moyens techniques, de matériels, de temps, de possibilités de pouvoir faire apprendre ou reprendre des apprentissages avec leur propre enfant. La continuité est un grand -gros- mot avec peu de moyens. Avant tout, une action à mener aurait été de demander quels étaient les besoins des familles au vu de leurs obligations professionnelles et familiales : travail des deux parents- télétravail-mode de garde habituel-usagers des services de cantines ou péri-scolaire ou crèches...
- On demande maintenant à rouvrir les écoles en respectant des conditions strictes :
  - Sur le nombre maximum de 15 élèves accueillis, qui seront les 15 retenus?
  - Parmi les élèves accueillis sur le volontariat des familles, comment les enseignants pourront retrouver les élèves en « décrochage » ou en difficultés sociales ? La priorité est à donner aux enfants des soignants soit, mais le doute est clair du retour pour ceux qui en auraient le plus besoin.
  - Comment l'enseignant pourra-t-il assumer la double charge de l'enseignement en présentiel à l'école avec une partie de sa classe et l'enseignement en distanciel avec l'autre partie
  - Même si à Rombach l'espace est aménageable aux normes de distanciation sociale et les points d'eau présents dans les deux salles de classes, il faut se déplacer chaque fois à l'extérieur du bâtiment pour se rendre aux toilettes, se pose la question du laisser y un élève seul, du respect des gestes, de la désinfection ?
  - La proposition de prévoir deux autres salles avec un autre groupe d'élèves sous la surveillance d'un adulte autre que l'enseignant pose des questions de responsabilité, d'encadrement, du souhait ou non de l'enseignant titulaire de la classe.
  - Les déplacements pour venir-sortir à l'école doivent s'organiser avec les familles, qu'en est-il du transport scolaire, utiliser le bus matin-midi-et après midi semble compliqué pour respecter toutes les normes ?

- Quid de la question de la restauration scolaire, nombre d'enfants accueillis, superficie des salles, adultes encadrants, gestes barrière ?
- Concernant le déroulement d'une journée type classe, on peut aussi réfléchir en terme de bien-être et pas seulement niveau sécurité sanitaire : des élèves vont retrouver l'école, mais « vide », puisque tous ne se retrouvent pas, avec une liste de règles strictes mais sans contacts physiques, sans jeux à partager, dans un espace délimité même pour leur activité et le matériel en classe et dans la cour. Ce sera encore plus flagrant en classe maternelle pour savoir quels supports et quels objets peuvent être donnés pour faciliter la désinfection et tout prévoir en individuel. C'est faisable, gérable, mais ce n'est pas l'objectif de l'école « vivre ensemble pour apprendre ensemble ».
- Il faudra attendre les résultats du sondage qui indique pour l'instant un peu plus 50% de familles contre, un peu plus de 25% ne savent pas, et le reste oui si les conditions sanitaires sont mises en place.
- La responsabilité retombe donc sur les maires, en accord avec le directeur et sous couvert de l'inspecteur, avec un aménagement local. Tout ce retour est confié aux soins des enseignants sans concertation avec d'autres acteurs comme les animateurs, éducateurs sportifs, associations qui auraient été des maillons pour aider à accueillir les enfants.
- Et pour l'école du Chalmont, le défi est d'harmoniser les sites car il ne peut être proposé une façon de faire à Rombach et pas les mêmes conditions à Lièpvre ; tenir compte de la particularité de la maternelle.

#### Point sur les problèmes d'estimation des dégâts de sanglier

L'action intercommunale est en cours pour que le FIDS 68 accepte une indemnisation des agriculteurs, même quand les remises en état des prairies ont dues être réalisées sans qu'un estimateurs ait pu se déplacer (pour cause du respect du confinement). A suivre.

#### Question du feu d'artifice commandé par la commune pour la fête villageoise de juillet 2020

Les élus du 15 mars ont été interrogés sur la proposition (adoptée à l'unanimité par le conseil municipal) de reporter cette commande pour juillet 2021 et de prévoir en 2020 le paiement de la moitié de la commande, option qui permet de ménager l'avenir, sans payer d'indemnité d'annulation de commande ; en attente de réponses des élus du 15 mars.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance à 20H30.